



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 5 FEVRIER 2024**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : BREHERET Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine,

EXCUSES : AUDARD Virginie, CAMUS Emmanuel donne pouvoir à Jean-Louis GRIMAULT, DUPUY-CHANET Marie-Laure donne pouvoir à Marie-Pierre RIGAUD, PETIT Sabrina donne pouvoir à Emmanuel BREHERET,

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rodolphe DRANO

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2024-10 du 05-02

LOI APER : VALIDATION DES ZONES D'ACCELERATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre du Plan climat air énergie territorial (PCAET), adopté en décembre 2020, la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe s'est engagée à développer les énergies renouvelables sur son territoire. La loi APER a été adoptée en mars dernier. Dans ce cadre, les communes vont devoir définir des zones d'accélération au développement des énergies renouvelables pour les filières éolienne, photovoltaïques, méthanisation, hydroélectricité et chaleur renouvelable.

Les zones potentielles sont les suivantes :

- Panneaux en toitures : tous les bâtiments publics (hors bâtiments religieux) y compris les bâtiments des entreprises
- Ombrières dans le bourg : parking salle des sports (devant espace santé et devant l'entrée de la salle des sports) + parking à côté de l'atelier communal + prolongement des vestiaires du foot sur les terrains de pétanque.
- Ombrières hors du bourg : parking des 2 côtés de la gare + parking du Porage

Suite à la réunion publique du 6 novembre dernier, les habitants sont favorables aux zones d'accélération ci-dessus pour le développement des énergies renouvelables par la filière photovoltaïque.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal maintient les zones d'accélération proposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance

Rodolphe DRANO

Etriché, le 06 février 2024

Le Maire

David

